

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 mai 2022

SIGNATURE DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

« Le plan d'action du document stratégique de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord » a été adopté par Philippe DUTRIEUX, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de Manche – Mer du Nord et Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, en qualité de préfets coordonnateurs de la façade.

Ce plan, dont l'élaboration a été coordonnée par la Direction inter-régionale de la mer Manche Est – Mer du Nord, constitue une démarche inédite de transposition de directives européennes, directement au niveau local et en lien avec les acteurs du monde maritime et la population.

Il permet la mise en place de 91 actions environnementales et socio-économiques. L'ensemble de ces actions a pour but de répondre aux objectifs fixés pour 2030 en matière de préservation de l'environnement et de préservation des ressources identifiées sur la façade.

Les actions retenues permettent ainsi le développement des activités emblématiques telles que la pêche et le commerce maritime, comme celui des activités émergentes telles que les sports nautiques ou les énergies marines renouvelables, tout en intégrant les enjeux de préservation de l'environnement marin.

Au cours des 6 prochaines années, la mise en œuvre de ce plan mobilisera les services de l'État, les collectivités territoriales, les acteurs de la mer, les habitants du littoral et les partenaires scientifiques.

Le plan d'action de la façade Manche Est et de la mer du Nord est consultable sur www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr et sur www.merlittoral2030.gouv.fr »

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex